

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu ordinaire des séances, le vendredi 18 mai 2007 à 19h30.

Sont présents :

Son Honneur le Maire	André Nadeau
Madame la conseillère	Joëlle Berdugo Adler
Messieurs les conseillers	Jean-Jacques Desjardins Lawrence Nadler

Absences motivées :

Ronald Kulisek  
Roger Martel  
Jean-Pierre Nepveu

Formant quorum.

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 avril 2007
3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 5 mai 2007
4. Correspondance
  - 4.1. Maire
  - 4.2. Directeur général
5. Comptes à payer et comptes payés
6. Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
7. Administration
  - 7.1 Nommer des représentants auprès du ministère du Revenu du Québec
  - 7.2 Renouvellement du protocole d'entente avec l'organisme TRANSPORT ADAPTÉ & COLLECTIF
  - 7.3 Désignation d'un maire suppléant
  - 7.4 Abrogation de la résolution 2007-03-39 - Refinancement de l'emprunt de 661 500 \$
  - 7.5 Abrogation de la résolution 2007-03-40 - Refinancement de l'emprunt de 651 500 \$
8. Sécurité publique
  - 8.1 Octroyer un contrat pour assurer la sécurité du territoire de la Ville pour la période du 15 mai 2007 au 31 décembre 2008

8.2 Mandater des patrouilleurs pour l'application des règlements 2006-490 « nuisances », 2006-502 « stationnement » et 2006-489 « émission des vignettes et accès aux lacs »

9. Travaux publics

9.1 Mise aux normes des installations d'eau potable – Mandat à la firme Tecsalt

10. Urbanisme

10.1 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 2007-511

10.2 Avis de motion, règlement numéro 2007-512 modifiant le règlement de zonage relativement à la naturalisation des rives

10.3 P.I.I.A. Lot B-251-25, 10 av. des Récollets (D. Tremblay), changement de fenêtres

10.4 P.I.I.A. Lot B-924, 4 pl. d'Anjou (S. Zarbatany), changement de couleur du revêtement extérieur

10.5 P.I.I.A. Lot B-290-3, 7 pl. des Grives, (M.-M. Lavigne) aménagement extérieur

11. Environnement

11.1 Vidange des fosses septiques

12. Loisirs

12.1 Aménagement du parc Louis-Simard – mandater un chargé de projet

13. Deuxième période de questions

14. Varia

15. Levée de la séance

2007-05-66

1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Lawrence Nadler, que ce Conseil :

**ADOPTE** l'ordre du jour tel que présenté et laisse l'item varia ouvert.

Adopté à l'unanimité

2007-05-67

2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 AVRIL 2007**

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Lawrence Nadler, que ce Conseil :

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 avril 2007.

Adopté à l'unanimité

2007-05-68

3.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 5 MAI 2007**

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo Adler, que ce Conseil :

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 5 mai 2007.

Adopté à l'unanimité

2007-05-69

4.0 **CORRESPONDANCE DU MAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**ATTENDU** les résumés produits de la correspondance du Maire et du Directeur général joints en annexe;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo Adler, que ce Conseil :

**ADOpte** la correspondance du Maire et du Directeur Général du 10 avril au 3 mai 2007

Adopté à l'unanimité

2007-05-70

5.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

**ATTENDU** la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Lawrence Nadler, que ce Conseil :

**ADOpte** les comptes du mois de mai 2007 au montant de 292 117. 87 \$ dont :

- 156 098.94 \$ sont des comptes à payer
- 136 058.93 \$ sont des comptes payés

Adopté à l'unanimité

6.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

7.0 **ADMINISTRATION**

2007-05-71

7.1 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU MINISTÈRE DU REVENU**

**ATTENDU** la nécessité de mandater des représentants de la ville pour agir auprès du ministère du Revenu du Québec;

**ATTENDU** le numéro d'entreprise attribué à la Ville d'Estérel comme étant 8831858418;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo Adler, que ce Conseil :

**MANDATE** monsieur Luc Lafontaine, directeur général, madame Sylvie Dupuis, directrice administrative et madame Gisèle Champagne, adjointe administrative pour agir au nom de la ville en cette matière.

Adopté à l'unanimité

2007-05-72

7.2 **RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ORGANISME « TRANSPORT ADAPTÉ & COLLECTIF »**

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo Adler, que ce Conseil :

**SIGNIFIE** au TAACL qu'il accepte le renouvellement du protocole d'entente pour l'année 2007 aux conditions telles qu'énoncées au protocole d'entente avec les modifications apportées au plan de transport d'origine et autorise l'acquittement de la quote-part municipale 2007 au montant de 1.68 \$ par habitant pour un nombre de 149 habitants, soit la somme de 250.32 \$;

**MANDATE** Monsieur Jean-Jacques Desjardins, conseiller municipal, à titre de représentant au comité d'administration.

Adopté à l'unanimité

2007-05-73

7.3 **DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU** la nécessité de désigner un maire suppléant;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Lawrence Nadler, que ce Conseil :

**DÉSIGNE** monsieur Jean-Pierre Nepveu à titre de maire suppléant pour la période de huit (8) mois débutant le 1<sup>er</sup> mai 2007 et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Adopté à l'unanimité

2007-05-74

7.4 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2007-03-40 -  
CORRECTION AU LIBELLÉ  
REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT DE 661 500**

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo Adler, que ce Conseil :

**ACCEPTÉ** l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 661 500 \$ par billets en vertu des règlements numéros 96-394, 2006-486, 2006-503, 2006-504, et 2006-505 au prix de 98.602 % échéant en série de 5 ans comme suit :

22 mars 2008	32 500 \$	4.0000%
22 mars 2009	33 800 \$	4.0000%
22 mars 2010	35 500 \$	4.0000%
22 mars 2011	37 500 \$	4.1000%
22 mars 2012	522 200 \$	4.1500%

**QUE** les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

**QUE** la ville abroge la résolution n° 2007-03-40.

2007-05-75

7.5 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2007-03-39 -  
CORRECTION AU LIBELLÉ  
REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT DE 661 500 \$**

**ATTENDU** que la ville d'Estérel se propose d'emprunter un montant total de 661 500 \$ en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux; 96-394 (32 200), 2006-486 (195 000), 2006-503 (214 300), 2006-504 (110 000), 2006-505 (110 000);

**ATTENDU** qu'il serait avantageux pour la ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

**ATTENDU** que la ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

**ATTENDU** qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ce billet est émis;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo-Adler, que ce conseil :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier et datés du 22 mars 2007;

**QUE** les billets, quant au capital seront remboursés comme suit;

22 mars 2008	32 500 \$	
22 mars 2009	33 800 \$	
22 mars 2010	35 500 \$	
22 mars 2011	37 500 \$	
22 mars 2012	39 000 \$	remboursement en capital
22 mars 2012	483 200 \$	à refinancer

**QUE** pour réaliser cet emprunt la ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire 5 ans à compter du 22 mars 2007 en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 2006-486, 2006-503, 2006-504 et 2006-505 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt;

**QUE** la ville aura le 19 mars 2007, un montant de 32 200\$ à renouveler sur un emprunt original de 56 900\$ pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 96-394;

**QUE** la ville emprunte les 32 200\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou d'un billet, pour un terme additionnel de 3 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut;

**QUE** la ville abroge la résolution n° 2007-03-39.

Adopté à l'unanimité

2007-05-76

8.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU TERRITOIRE DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2007 AU 31 DÉCEMBRE 2008**

**ATTENDU** la fin du mandat octroyé par la ville à Sécurité des Deux-Rives;

**ATTENDU** que la ville a demandé des soumissions relativement à la fourniture d'agents de sécurité ;

**ATTENDU** que le document de soumission exigeait de chaque soumissionnaire des prix pour différentes options;

**ATTENDU** que la ville a procédé à l'ouverture publique des soumissions le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2007;

**ATTENDU** que le Conseil se réserve le droit d'octroyer le contrat pour une ou l'autre des options au plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** qu'un (1) entrepreneur a présenté une soumission, à savoir; Sécurité des Deux-Rives Ltée aux montants suivants ;

	<b>PRIX AVANT TAXES</b>
Directeur de la sécurité	24.80 \$ / l'heure
Agent de sécurité (bloc des 40ièmes heures)	19.50 \$ / l'heure
Agent de sécurité (bloc de 40 à 80 heures)	19.50 \$ / l'heure
Agent de sécurité (bloc de 80 à 128 heures)	19.50 \$ / l'heure

**ATTENDU** que la soumission de l'entrepreneur est conforme aux spécifications;

Il est proposé par André Nadeau, appuyé par Jean-Jacques Desjardins, que ce Conseil :

**OCTROIE** un contrat à Sécurité des Deux-Rives Ltée pour la fourniture d'un directeur de la sécurité pour une période de quarante (40) heures par semaine, pour la période du contrat, à savoir; du 15 mai 2007 au 31 décembre 2008 au taux de 24.80 \$ / l'heure, toutes taxes en sus;

**OCTROIE** un contrat à Sécurité des Deux-Rives Ltée pour la fourniture d'agents de sécurité pour des périodes à être déterminées selon les besoins de la ville, pour la période du contrat, à savoir; du 15 mai 2007 au 31 décembre 2008 au taux de 19.50 \$ / l'heure, toutes taxes en sus;

**OCTROIE** un contrat à Équipement Explor Inc, pour la fourniture d'un véhicule de type VUS, au montant de 1 266.19 \$, taxes en sus, et ce, conformément à l'offre de service présentée à la ville.

Adopté à l'unanimité

2007-05-77

8.2 **MANDATER DES PATROUILLEURS POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS 2006-490 « NUISANCES », 2006-502 « STATIONNEMENT » ET 2006-489 « ÉMISSION DES VIGNETTES ET ACCÈS AUX LACS »**

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Lawrence Nadler, que ce Conseil :

**NOMME** les patrouilleurs du service de la Sécurité suivants, à savoir; Renaud Dupras, Dany Cabana, Dominic Julien et Olivier Charron-Day, responsables de l'application des règlements numéros 2006-490 « nuisances », 2006-502 « stationnement » et 2006-489 « émission des vignettes et accès aux lacs »;

**AUTORISE** ces patrouilleurs à émettre des constats d'infractions à tous les contrevenants audits règlements.

Adopté à l'unanimité

9. **TRAVAUX PUBLICS**

2007-05-78

9.1 **MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE / MANDAT À LA FIRME TECSULT**

**ATTENDU** que le conseil a adopté la résolution n° 2006-12-265 afin d'octroyer un mandat relativement à la fourniture de services professionnels visant à établir différents scénarios en eau potable du réseau;

**ATTENDU** que le mandat octroyé ne couvrait que quatre (4) activités préparatoires à la mise aux normes;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de compléter cette étude;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo Adler, que ce Conseil :

**OCTROIE** un contrat à la firme Tecsalt Inc., experts-conseils, pour une somme n'excédant pas 12 000 \$ afin de finaliser l'étude sur la mise aux normes des installations d'eau potable et ce, conformément à l'offre de service datée du 5 octobre 2006.

Adopté à l'unanimité

10. **URBANISME**

2007-05-79

10.1 **ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-511**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 16 mars 2007;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour but de modifier le règlement de lotissement numéro 2006-494;

**ATTENDU QUE** la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet à la ville de modifier son règlement de lotissement;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo Adler, que ce Conseil :

**ADOpte** le premier projet de règlement numéro 2007-511, tel qu'amendé, ayant pour but de modifier la superficie minimum des lots pour la zone R-10.

Adopté à l'unanimité

2007-05-80                    10.2    **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-512 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIVEMENT À LA NATURALISATION DES RIVES**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Lawrence Nadler qu'il sera présenté lors d'une séance du conseil subséquente un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 relativement à la naturalisation des rives.

2007-05-81                    10.3    **P.I.I.A. LOT B-251, 10 AVENUE DES RÉCOLLETS (M. Dany Tremblay), CHANGEMENT DE FENÊTRES**

**ATTENDU** la tenue d'une assemblée du CCU le 8 mai 2007;

**ATTENDU** la demande de P.I.I.A. déposée par Monsieur Dany Tremblay concernant le changement de l'ensemble des fenêtres de sa résidence du 10 avenue des Récollets, lot B-251;

**ATTENDU** que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement sur les P.I.I.A.;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. de Monsieur Dany Tremblay.

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo Adler, que ce Conseil :

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumis par Monsieur Dany Tremblay.

Adopté à l'unanimité

2007-05-82                    10.4    **P.I.I.A. LOT B-924, 4 PLACE D'ANJOU (M. SHAWN ZARBATANY), CHANGEMENT DE LA COULEUR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE;**

**ATTENDU** la tenue d'une assemblée du CCU le 8 mai 2007;

**ATTENDU** la demande de P.I.I.A. déposée par M. Shawn Zaratany concernant le changement de la couleur extérieur de sa résidence du 4 Place d'Anjou, lot B-924;

**ATTENDU** que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement sur les P.I.I.A.;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. de M. Shawn Zaratany.

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jöelle Berdugo Adler, que ce Conseil :

**APPROUVE** la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumis par M. Shawn Zabatany.

Adopté à l'unanimité

2007-05-83

10.5 **P.I.I.A. LOT B-290-3, 7 PLACE DES GRIVES (MME M.-M. LAVIGNE), MODIFICATION DE SON ACCÈS AU LAC DU NORD**

**ATTENDU** la tenue d'une assemblée du CCU le 8 mai 2007;

**ATTENDU** la demande de P.I.I.A. déposée par Mme Marie-Michelle Lavigne concernant la modification de l'accès au lac du Nord de sa propriété sise au 7 Place des Grives, lot B-290-3;

**ATTENDU** que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement sur les P.I.I.A.;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. de Mme Marie-Michelle Lavigne à la condition suivante :

- la superficie de pelouse identifiée au plan préparé par la requérante devra être remplacée par des plantes herbacées.

Il est proposé par André Nadeau, appuyé par Jean-Jacques Desjardins, que ce Conseil :

**APPROUVE** la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumis par Mme Marie-Michelle Lavigne à la condition suivante :

- la superficie de pelouse identifiée au plan préparé par la requérante devra être remplacée par des plantes herbacées.

Adopté à l'unanimité

11.0 **ENVIRONNEMENT**

11.1 **VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

Le maire explique que le Conseil de la ville d'Estérel désire mettre en place un programme systématique de vidange des fosses septiques sur le territoire. Un tel programme permettra de s'assurer d'un service de vidange fiable et une inspection de qualité pour les résidents.

Cette démarche s'inscrit dans une perspective de protection de l'environnement et l'approvisionnement en eau potable.

12.0 **LOISIRS**

2007-05-84

12.1 **AMÉNAGEMENT DU PARC THOMAS-LOUIS SIMARD  
MANDATER UN CHARGÉ DE PROJET**

**ATTENDU** que le conseil désire s'adjoindre une personne ressource pour réaliser un concept d'aménagement récréatif et sportif au parc Thomas-Louis Simard;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par André Nadeau, que ce Conseil :

**MANDATE** Monsieur Nelson Johnson à agir à titre de consultant afin de réaliser les activités décrites ci-dessous pour un montant n'excédant pas 16 075 \$, toutes taxes en sus, et ce, conformément à son offre de service.

- ♦ Validation du concept d'aménagement
- ♦ Évaluation des coûts
- ♦ Rédaction des demandes de subventions
- ♦ Coordination du projet
- ♦ Rédaction des rapports d'étape

Adopté à l'unanimité

13.0 ***DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS***

14.0 ***VARIA***

2007-05-85

15.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo Adler, que ce Conseil :

**APPROUVE** la levée de la présente séance, l'ordre du jour étant épuisé.

---

André G. Nadeau  
Maire

---

Luc Lafontaine  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier